RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de SAINT-CLAUDE

Canton de MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA N° INSEE 39 561

Délibération N° 30-2023

Nombre de Membres

en exercice : 9présents : 7votants : 9

- ayant donné procuration : 2

- absents excusés : 2

absents: 0

Date de convocation :

30/05/2023

Date d'affichage:

30/05/2023

Objet de la délibération

Désignation du délégué du conseil municipal et des suppléants pour l'élection des sénateurs

Résultat du vote

- pour :
- contre :
- abstention :

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID: 039-213905615-20230609-30_2023-DE

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 18 heures 45,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Michaël MARILLIER, Dominique LACROIX

Procurations données :

- de Michaël MARILLIER à Alain MOISSONNIER
- de Dominique LACROIX à Jean-Robert BONDIER

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Floriano De MATOS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire IOMA2308397J, Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de messieurs et madame Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Alain MOISSONNIER et Rachel HUGUES. La présidence du bureau est assurée par ses soins ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL_BRGAE-3920230511-0004 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner le 9 juin 2023 par les conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 pour le département du Jura ;

Sur proposition du Maire;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire secret, le conseil municipal

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ

La candidature enregistrée : Jean-Robert BONDIER

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blanc ou nuls : 1
- suffrages exprimés 8
 - majorité absolue : 5

A obtenu:

Jean-Robert BONDIER: 8 voix

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures enregistrées : Michaël MARILLIER, Alain MOISSONNIER, Jan VINCENT

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blanc ou nuls : 3
- suffrages exprimés 24

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication ; informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon ou par l'application internet Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

majorité absolue : 5

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

5°L0≪

ID: 039-213905615-20230609-30_2023-DE

Ont obtenu:

Michaël MARILLIER : 9 voix Alain MOISSONNIER : 8 voix

Jan VINCENT: 7 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 09/06/2023

Le secrétaire de séance Floriano De MATOS Pour extrait conforme, le Maire, Jean-Robert BONDIER

